

CHOSES

09
/
07



LIÈS



REVUE
DE PRESSE

Septembre 07

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Tout le monde avait prédit une rentrée chargée et personne ne se trompait. La consultation du sommaire de ce numéro suffit à s'en convaincre. Quelles lignes de force dégager pour en faciliter la lecture ?

Peut-être en commençant par soi, c'est-à-dire en l'occurrence par une circulaire interministérielle apportant des précisions sur le partage d'informations. Vous le constaterez, c'est un texte clair, avec quelques surprises et où l'ANAS relève des éléments positifs.

Ensuite pourquoi pas la rubrique Logement. Très fournie ce mois-ci avec la mise en œuvre de la loi DALO où l'on verra comment l'histoire d'un décret peut être passionnante. Ensuite se succèdent annonces, accords et désaccords. Les positionnements des bailleurs sociaux apportent des éclairages intéressants. Constater que nous sommes sortis du temps où l'on désespérait, où seuls se maintenaient mois après mois les appels à l'aide des acteurs sociaux. Mais tout reste à suivre, et même plus que jamais.

En Emploi ça bouge aussi avec l'annonce de changements dans la présentation des chiffres du chômage ; la courbe d'août est de nouveau à la hausse.

Une autre question appelle et suscite réflexion bien sûr c'est le recours aux tests ADN dans le cadre du regroupement familial... Un dossier étoffé on pouvait s'y attendre avec des avis de grande qualité.

Plan banlieues, « nouveau contrat social », grande loi pénitentiaire, expérimentations RSA... Quoi qu'on fasse, ce foisonnement n'est pas sans poser des problèmes de temporalité et même de chronologie. Les calendriers s'enchevêtrent, et l'on risque de s'égarer.

Au premier niveau nous optons pour des récapitulatifs. Sans relâche et en assumant le risque d'éventuels doublons. Si vous aviez un peu oublié, vous relisez avec profit, voilà tout.

Mais surtout nous continuons à donner des articles sur le fond : les projets ne doivent pas masquer la voix qui dit que la pauvreté est une violation des droits de l'homme, ou vous priver de lire un article passionnant et même surprenant sur le traitement statistique de ces violences urbaines dont on nous parle tant.

Sans oublier les bilans, de la décentralisation par exemple, ni le présent : les acteurs sociaux qui racontent comment ils font face justement à tous ces textes accumulés (évaluation, droit des usagers...) ou le dernier ouvrage de M. Le Rest sur les éducateurs spécialisés.

C'est d'autant plus indispensable que nous sommes justement de plus en plus sollicités par ce qui se « passe ». Nous tâcherons donc de garder avec vous un œil sur qui ne se « passe pas » en quelque sorte. Ce qui se dit, ce qui se souhaite, ce qui nous plaît et que nous avons envie de partager.

Un dernier mot pour signaler que nous regroupons des infos sur le handicap dans un dossier à part. Question complexe, législation en évolution : donner au moins quelques repères.

Bonne lecture et à bientôt.



L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : genevieve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



Cadre et calendrier du « nouveau contrat social » et réactions	p.04
M. Hirsch : précisions sur mise en œuvre RSA et annonces	p.04
Pauvreté : nos éléments	p.05
Jeunesse, banlieues, exclusion, inclusion, discriminations : annonces et infos	p.05
Les chiffres de la police surestiment le phénomène des bandes	p.05
Nouvelles en provenance de la chancellerie et réactions	p.06
Dossier Etrangers	p.07
Projet de loi sur l'immigration et réactions	
Informations du mois	



Loi sur la prévention de la délinquance : circulaire sur le partage des informations	p.09
La garde à vue d'une AS	p.09
« Ce n'est pas tant le placement qui pose problème que la séparation »	p.10
Le droit des usagers, frein ou moteur pour l'innovation ?	p.10
L'évaluation, une démarche éthique	p.10
Valoriser la recherche dans le champ social	p.11
« Non pas plus de psychanalystes mais plus de psychanalyse »	p.11
Les collectivités territoriales à la recherche d'une nouvelle gouvernance	p.11
Dépenses d'aide sociale des départements	p.12
« Il faut démythifier le travail social communautaire »	p.12
Dossier Signalétique : Actions Sociales et Prises de Positions relevées	p.13
Dossier Professions Sociales et Etablissements	p.13
Eléments sur le handicap	p.13



Un choix parmi les textes	p.14
---------------------------------	------



Chômage : chiffres et informations	p.15
Informations du mois	p.15



Feuille de route, accords conclus et autres infos	p.16
Loi DALO : mise en œuvre	p.17
Question des sans-abri :	p.17



Réduction des risques et lutte contre les addictions	p.18
--	------



ASH- 31août & 14-28septembre 2007	p.19
---	------



ASH 31 août 2007	p.20
ASH 07 septembre 2007	p.20
ASH 14 septembre 2007	p.20
ASH 21 septembre 2007	p.20





Cadre et calendrier du « nouveau contrat social » et réactions

ASH – 21-28 /09/07 – 07 241 – 12



Les termes sont là et on les entendra à nouveau : c'est donc là un aide-mémoire d'où extraire les points qui se répercuteront plus directement sur votre public.

« Remettre le travail et l'emploi au cœur des politiques sociales ».

Pour que le système « incite à travailler plutôt qu'à rester inactif », réexamen d'un certain nb de minima sociaux et de prestations sociales, ainsi que de la prime pour l'emploi

Ce chantier devrait aboutir en 2008

Assouplissement 35 h, « négociation d'entreprise et de branche » ; mettre fin au « gâchis insensé » qu'est la mise à l'écart 50-55 ans

« Concilier mobilité et sécurité »

Réformer contrat de travail : les partenaires sociaux ont jusqu'à fin 2007 pour conclure un accord

Améliorer performance du service public de l'emploi : fusion ANPE – Unedic

« Indemnisation chômage plus juste et efficace » : couvrant une « plus grande proportion de chômeurs, notamment les jeunes et les précaires », dans certains cas plus généreuse qu'aujourd'hui mais plus courte parfois et interrompue « quand le bénéficiaire refuse offres valables d'emploi ou de formation »

Système formation professionnelle plus efficace

« Trouver l'équilibre entre responsabilité et solidarité »

Intensifier la lutte contre la fraude (prestations sociales, fraudes des entreprises...); effort pour redresser comptes assurance maladie + franchises médicales dans projet de loi de financement sécurité sociale 08. Un grand débat devra être ouvert sur le financement de la santé : conclusions 1° sem. 2008

Revaloriser montant de l'aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé

Création 5° branche sécurité sociale (perte d'autonomie) + développement assurance individuelle contre le risque dépendance

Ce chantier doit aboutir au 1° sem. 2008

Réforme des régimes spéciaux de retraite (objectif de les aligner sur celui de la fonction publique) + conférence tripartite à prévoir sur la revalorisation des retraites. A boucler au cours du 1° sem. 2008 (revalorisation pensions petites retraites et réversion)

A noter : rapport Cour des comptes sur l'application lois financement sécurité sociale. « les solutions actuellement retenues ne sont pas à la hauteur de la gravité de la situation

financière »

Souligne économies potentielles dans les aides aux familles, demande meilleure gouvernance assurance maladie, et s'inquiète inégalité accès aux soins.

L'Uniopss s'interroge sur les fondements du « nouveau contrat social »

« Avancées considérables » : création 5° branche, opposabilité logement, expérimentation RSA

Mais restent les questions de leur application

Loi DALO : rien ne se résoudra si on ne construit pas assez de logements ; sur le 1° décret (Voir Logement), l'Uniopss s'est abstenue car délais d'attente trop longs pour personnes hébergées et en logement transitoire (6 et 18 mois).

RSA : projet 05 estimait son coût à 8 / 10 milliards ; l'ensemble pour le social étant de 33 milliards. « la priorité politique doit-elle être de donner plus à ceux qui ont un travail ? » ...

Inquiète sur les financements : décalages entre annonces, financements à trouver et produits que l'on peut affecter aux dépenses décidées.....Par ex. 08 réduction de 25 % contrats aidés... demande « retour aux engagements loi cohésion sociale »

Système santé : 12 milliards (paquet fiscal) vont manquer, franchises ... Redoute « rupture dans le financement protection sociale mise en place par touches successives, sans débat de fond... »

Priorité : reconnaître dimension économique et sociale des associations. Meilleure représentation (CES, CNVA...); s'adressera à Mme Bachelot (spécificité, question de l'évaluation...)

Souhaite profiter de la présidence française UE (2° semestre 08) pour participer au débat à suivre sur le statut SSSIG.. adopter cadre juridique, etc.

M. Hirsch : des précisions sur la mise en œuvre et l'évaluation du RSA et annonce de nouvelles expérimentations dans le champ social

ASH – 28/09/07 – 07 248 – 12



Voilà des programmes qui suivent leur cours : tout viendra (pour nous) avec les résultats de l'évaluation. A lire pour être au courant.

Expérimentations RSA et contrats aidés

« Près de la moitié des départements ont fait part de leur intérêt pour le RSA » : bénéficiaires RMI & API pour volume maximum total estimé à 115 000

Barèmes référence : pour API décret en examen « garantit que la diminution des aides au moment de la reprise d'une activité ne dépasse pas 30 % des gains issus du travail » (parution début 10)

Sert de référence aux départements (Rmistes).

Financement Etat : versement RSA aux titulaires API (25 millions par an) + « moitié du surcoût RSA » aux départements + forfait 45 000 € par Dpt pour coûts d'animation et mise en œuvre

Evaluation : comité mis en place en juillet 2007 en train de définir « un socle commun d'indicateurs » et une enquête qualitative sera réalisée auprès des bénéficiaires (qualité des emplois notamment)

Nouvelles formules contrats aidés pour Rmistes : 12 CG ont déposé candidature

Réforme globale minima sociaux, prime pour l'emploi et aides entraînées par création du RSA : un des thème conférence tripartite lancée le 23/10

Nouvelles expérimentations dans le champ social

Appel à projets doté de 6 millions : « tester pistes innovantes (...) faire progresser les connaissances nécessaires à la mise en œuvre politiques publiques plus efficaces » (retour emploi, éducation, formation, insertion pro)

Projets associant acteurs locaux et chercheurs et ayant un lien avec la réduction de la pauvreté

1° rencontres de l'expérimentation sociale : à Grenoble les 23/24 novembre.

Contribution au « Grenelle de l'environnement »

Par des personnes qualifiées de l'économie solidaire

Lutte contre habitat insalubre ; plan d'éradication du saturnisme ; action contre précarité énergétique ; développement recyclage (emplois d'insertion)...

Recommandant : « étude d'impact sur dimension sociale de toute mesure prise » (que l'action pour l'environnement contribue à diminuer inégalités)

Que « le contenu en emploi et insertion soit reconnu comme critère prioritaire dans choix et conception des programmes à mettre en œuvre »

Pauvreté: nos éléments

ASH – 31/08 & 07/09/07 – 07 227 – 11



S'enchaîne bien avec le précédent dont l'arrière-fond est la diminution justement de la pauvreté. Etat des lieux et recommandations. A lire.

La pauvreté a augmenté en 2005 et touché plus de 7 millions de personnes

La pauvreté avait un peu diminué en 2004 (11,7 % contre 12 % en 02 et 03). En 2005 elle s'établit à 12% (norme européenne : 60 % revenu médian. 6,3% avec ancienne norme française à 50%)

A affecté 7 136 000 personnes (269 000 de plus)

Les femmes représentent 54 % des personnes pauvres, quels que soient les âges de la vie

Les moins 18 ans représentaient 29 % du total de cette population

18/24 ans : concentrent le taux le plus élevé de pauvreté, avec 17,5 %

Moins 18 ans 15,5 %, et plus 75 ans, 11,4 %

Le seuil fixé à 60 % = 817 € mensuels en 2005 pour une personne seule (50 % = 681 €)

Familles nombreuses, monoparentales et personnes seules surreprésentées parmi ménages pauvres.

www.insee.fr, « la France en faits et chiffres », & « revenus et salaires » -et aussi revenus fiscaux 04

La CNCDH recommande de dresser un bilan de la loi du 29 juillet 1998

Saisine du ministère Affaires étrangères sur l'accès à leurs droits des personnes en situation d'exclusion

Recommande d'évaluer efficacité et cohérence de cette loi (à partir bilans Observatoire pauvreté et Conseil national lutte contre pauvreté)

La Commission estime indispensable que l'extrême pauvreté soit considérée en tant que telle comme violation des droits de l'Homme.

Souhaite que la France participe travaux du Conseil de l'Europe c/ cohérence sociale, droits de l'homme

www.commission-droits-homme.fr

Jeunesse, banlieues, exclusion, inclusion,

discriminations : annonces et infos

ASH – 07/09/07 – 07 235 – 12



Une annonce de plus ? Vous devriez en entendre parler sur le terrain. A suivre. Quant à la commission européenne, elle resitue les choses dans un contexte plus vaste, ce qui n'en diminue pas pour autant l'acuité. Nous lions nos éléments sur la discrimination

Le gouvernement prépare un « Plan banlieues »

se tiendront « des rencontres territoriales pour la ville », avec tous les acteurs concernés

De mi-septembre à fin novembre « réunions publiques dans tous les départements, dans chaque ville, dans chaque quartier pour permettre à tous d'échanger et de donner leur opinion sur ce que doit être la ville de demain »

Propositions du terrain seront incluses dans le plan

« Etats généraux » suivis par « conférence associative dans un lieu « symbolique »

La Commission européenne souhaite mieux intégrer les jeunes dans la société

Attire l'attention sur taux trop élevés de chômage, pauvreté, abandon scolaire et mauvaise santé

2006 : la pauvreté touche 19 % d'enfants et le taux de chômage des 15/24 ans est de 17,4 % (soit 4,6 millions de personnes)

Rappelle objectifs fixés au sommet Bruxelles 2003

* Proposer en 2007 formation, apprentissage ou nouvel emploi à chaque jeune dans les 6 premiers mois de chômage : atteint à 50 %

* Réduire l'abandon scolaire de 10 % d'ici à 2010

Demande mise en place stratégies de « flexicurité » avec objectifs spécifique pour l'emploi des jeunes

Demande de définir un cadre pour les stages en lien avec formation ou études : en 2008 elle proposera une charte européenne de qualité pour les stagiaires.

Un rapport communautaire sur la jeunesse sera rédigé tous les 3 ans pour suivre ces politiques

Communication n° 2007/498, du 05/09/07

Les chiffres de la police surestiment le phénomène des bandes

Le Monde – 15/09/07 – 07 240 - 11



Nous vous recommandons vivement la lecture de cet article, dont les indications sont à garder en mémoire. Tout simple, très instructif. A suivre.

Après des rixes à Pigalle & gare du Nord, ministère de l'intérieur : 435 « affrontements » en 2005, 287 en 2006 et 129 pour les 5 premiers mois de 2007

Or un peu moins de 50 % de ces rixes ont été enregistrées par la gendarmerie. Et ne relèvent pas sauf exception, de problématiques de banlieue.

Dans certaines zones périurbaines, constat de l'émergence de bandes défendant « leur » territoire mais exceptionnel : la gendarmerie couvre 95 % territoire, 50 % population et 10 % ZUS

En 2 ans la majorité des 341 « affrontements » recensés par la gendarmerie : liés à fêtes de village ou bagarres de sortie de boîtes de nuit.

Illustration : en 05, le Gard présente un plus grand nb « d'affrontements » que le 93 (43 contre 36) ..., mais pour « une réalité complètement différente de celle des bandes de cités »

Cette catégorie de violence urbaine pâtit d'une définition très générale par le ministère : « affrontements graves entre bandes structurées ou de circonstance » ; pas de critères c/ nb de participants ou motivations.

L'OND n'a pas validé l'Indicateur national des violences urbaines (INVU) créé en 2005 : « paraît trop instable ». Rappelle que violences urbaines ne correspondent à aucune incrimination pénale

CNRS : « personne n'est capable de dénombrer » précisément ces phénomènes de bande récurrents

M. S. Roché : « la notion de bande n'est pas définie et on ne sait pas plus à partir de quel moment, de quel seuil, on peut parler d'affrontements » (criminologue)

Dans typologie violences urbaines, l'indicateur jugé le plus fiable est le nb de voitures incendiées : et pourtant beaucoup de voitures le sont à d'autres titres (assurances, vols...)

La Police nationale travaille à un indicateur « plus pertinent » pour mesurer ces violences. Depuis 1991, 4 indicateurs différents : comparaisons sur le long terme impossibles...

A noter : Police : des chiffres et des doutes

Livre de MM. Matelly et Mouhanna (CNRS) à paraître le 4 octobre (Ed. Michelon)

Se penche sur la production des chiffres et critique la « culture du résultat », aboutissant parfois à des incohérences. En 2006 nb de résolutions supérieur au nb d'infractions constatées (107 % pour recel ou usage et revente de stupéfiants par ex....)

Nouvelles en provenance de la chancellerie et réactions

ASH – 31/08 & 07-14-21-28/09/07 – 07 225 – 11



Appliquer l'existant, voilà ce que martèlent tous les acteurs du système pénitentiaire... C'est quand même navrant... Le spectre de la confusion entre logiques carcérale et thérapeutique est partout présent. Tout se tient : ordonnance 45...., tout.

Contrôleur des prisons : la CNCDH s'implique comme souvent. C'est très intéressant, à noter l'acceptation large qu'elle en donne. Epilogue à venir

Dangerosité et récidive des détenus en fin de peine : Mme Dati donne ses instructions en attendant la « loi pénitentiaire »

Pas de réduction de peine sup si refus des soins pendant la détention ; s'opposer à toute libération conditionnelle si pas de soin en détention ou refus de poursuivre traitement proposé pour la suite.

Il s'agit là de mettre en application dispositifs issus des lois 12/12/05 & 10/08/07

Notion de « garanties exceptionnelles d'insertion » : une circulaire les explicite

Circ. CRIM-07-10-E8 - 13/08/07 à paraître BOMJ

Permettant d'écarter l'application des peines planchers : « garanties très sérieuses (...) pas des garanties qui joueraient à titre exceptionnel » « Recouvrant de façon très concrète tous les facteurs de stabilisation sociale » : pro mais aussi psy, familial, moral....

Soit personnes ayant commis jeunes des crimes qui jouent en terme de récidive, bien insérés et se retrouvant impliquée pour faits moins graves. Soit multirécidivistes encore exposés à la récidive.

Réinsertion réellement engagée ou processus dynamique (pas un « engagement abstrait ») : mesures qui n'avaient jamais été prises (sevrage...)

Mineurs : témoignages et rapports des éducateurs « seront déterminants »

En matière correctionnelle : le tribunal doit disposer avant jugement de tous éléments. Solliciter services enquêteurs, ordonner enquêtes sociales rapides chaque fois que nécessaire

Polémique sur les mesures annoncées

FSU & CGT pénitentiaire : pourquoi ne pas plutôt appliquer loi 98 instaurant suivi socio-judiciaire ? La question des moyens n'est pas un « faux débat »

OIP : « un tiers des départements n'a pas encore de médecin coordonnateur »

Création 17 UHSA « solutions moins coûteuses (...) existent » ; mieux vaudrait créer structures de soins sécurisées, pour malades détenus ou pas ; 400 places actuellement... (psychiatres hospitaliers)

Entretien avec M. Salas, magistrat et chercheur

« Le temps législatif colle au temps médiatique sans aucune distance (...) ce qui frappe de paralysie toute action de prévention » Comment feraient les travailleurs sociaux si chaque situation de danger ou de récidive était médiatisée ?

Les victimes se font entendre mais l'indignation ne suffit pas.

Il faut étoffer les moyens du milieu ouvert : il y a 250 juges de l'application des peines pour 200 000 dossiers ! « Toute peine a 2 moments » : celui de la punition et celui de la réhabilitation ; si on occulte ce 2° temps, on ne peut y arriver

Ambitions humanistes de l'après-guerre remises en question : évolution vers un « populisme pénal ». Aux USA il est apparu dans les années 80, il a conduit au tout-carcéral, remis en cause aujourd'hui notamment parce que c'est très cher.

Cette focalisation sur la victime s'inscrit dans une évolution plus générale : démocraties d'opinion et compassionnelles sont en hausse actuellement.

« Loi pénitentiaire, contexte et enjeu », rapport M. Tournier - pierre-victor.tournier@wanadoo.fr

Rédigé en vue des travaux du comité d'orientation chargé de travailler sur projet de loi

Ce comité ne comprend « ni chercheurs en sciences sociales, ni philosophes, ni représentants des ONG de défense de droits de l'Homme »

Pour éviter « catalogue de vœux pieux » et/ou « politique spectacle » il faut s'appuyer sur travaux du Conseil Europe (c/ inflation carcérale, libération conditionnelle), et de la CNCDH (alternatives à la détention).

Projet de loi instituant contrôleur général des lieux de privation de liberté

1. Recommandations générales de la CNCDH

Le mécanisme doit viser toutes les formes de torture et tous les lieux de privation de liberté : prisons, établissements pour mineurs, CEF, zones d'attente, centre de rétention administrative, locaux de garde à vue, hôpitaux psy, établissements pour personnes handicapées, maisons retraite.....

Prévoir « organes spécialisés » pour certains, + instance de coordination. Partout possibilité visites à l'improviste et entretiens sans témoins

2. CNCDH après adoption au Sénat 1° lecture

Texte ne prend toujours pas en compte l'objectif de protection de droits fondamentaux des personnes privées de liberté. Le contrôleur doit pouvoir saisir l'autorité hiérarchique.

Il doit avoir « rôle plus général de coordination » (ne pas diluer les responsabilités sectorielles)

On ne doit pas pouvoir s'opposer à ses visites

Il faut des moyens : la garde des Sceaux parle du budget 08 (2,5 millions et une vingtaine d'ETP)

www.cncdh.fr

Seconde lecture au Sénat à partir du 23/10

A noter : Deux brochures actualisées

* « l'administration pénitentiaire en chiffres »

* « l'administration pénitentiaire en France

www.justice.gouv.fr

Dossier Etrangers

Projet de loi sur l'immigration et réactions

ASH – 14-21-28/09/07 – 07 239 - 11

Le Monde – 14-15-18-20-21-22-28/ 09/07 - 07 239-



Un balayage du texte ; nous recommandons les précisions sur les tests ADN car elles ouvrent tout un champ de réflexion à première vue insoupçonné. Les réactions abondent bien sûr : nous les avons regroupées par « rubrique » mais avons traité à part les avis de la défenseure des enfants et de la CNCDH, que nous vous recommandons comme miroirs inversés du projet

A suivre avec l'examen par le Sénat bien sûr.

Projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile

Adopté en urgence par l'Assemblée dans la nuit du 19 septembre

Une vingtaine d'articles : « préciser » la loi 2006.

Immigration familiale : évaluation dans les pays d'origine de la connaissance du français et des valeurs République (+ 16 ans) et si besoin est, organisation par l'autorité administrative d'une « formation durée max de 2 mois » et que ne paieront ni les bénéficiaires ni les contribuables

Augmentation revenus nécessaires à l'accueil
Conclusion CAI familial obligatoire.

Etranger ayant statut de résident depuis plus de 10 ans : reçoit carte de résident illimitée (au lieu des 10 ans actuels)

Tests ADN : si doute sur l'acte civil, le demandeur visa + 3 mois « peut solliciter son identification par ses empreintes génétiques ». Il faut le consentement des personnes concernées.

Si le visa est accordé : remboursement des frais engagés par l'Etat

Pour l'instant : il s'agit d'une expérimentation jusqu'au 31/12/2010. Une évaluation sera menée par une commission indépendante

En matière d'asile : droit de recours suspensif des refoulements pendant 24 h. Tribunal administratif doit statuer dans les 48 h.

Saisine de la CRR : délai de saisine désormais de 15 jours (au lieu d'un mois précédemment)

OFPPA : passe de la tutelle ministère affaires étrangères à celle du ministère de l'immigration

Statistiques ethniques : données relatives à l'origine raciale ou ethnique autorisées dans le cadre d'études sur la « mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration » ; CNIL contrôlera ces études et le traitement des données sera soumis à son autorisation

La loi 2006 allait déjà dans ce sens sur le regroupement familial et créait entre autres un titre de séjour « compétences et talents ». Aucun pour l'instant n'a pu être délivré (concertation préalable avec les branches pro) : annoncés pour fin 2007

Examen au Sénat à partir du 2 octobre

* Tests ADN. précisions : réalisés aux frais du demandeur.

Et dans certains pays, avec quels labos ? , à quel prix ? et pour quelle fiabilité ?

Au nom de l'éthique procédure très encadrée en France et possible seulement à des « fins médicales ou de recherche scientifique » Le regroupement familial n'y correspondant pas, est prévue une « dérogation » à l'art. 16 du code civil. « En matière de filiation, rien ne repose, en droit français, sur la biologie » (députée UMP) On peut reconnaître un enfant

sans en être le père biologique et les enfants illégitimes sont beaucoup plus nombreux que l'on ne pense (estimés à 2,7 %)....

« Notre droit est fondé sur la reconnaissance et l'on est libre d'élever des enfants qui ne sont pas les nôtres comme d'en adopter » (député PS)

M. Mamère : « discrimination et ségrégation entre familles françaises et familles étrangères »

A noter : procédures regroupement impliquant enfants concernent 23 000 demandes par an, dont 9 000 enfants

Mme Amara s'y déclare défavorable.

M. Kouchner n'adhère pas « entièrement à la politique de l'immigration choisie »

Ailleurs en Europe : 11 pays y ont recours ; pratique administrative sans encadrement législatif. Base du volontariat et exceptionnel, (quelques pays sensibles : Irak, Somalie, Afghanistan) ; souvent payés par demandeurs mais parfois remboursés ou pris en charge (Finlande, UK, Norvège, Danemark)

* Stats ethniques précisions : amendement directement inspiré des recommandations CNIL

Les associations affûtent leurs critiques

Collectif Unie(e)s contre l'immigration jetable qui regroupe ≈ 800 assocs en a publié une analyse juridique - www.contreimmigrationjetable.org

Emmaüs : invite les députés à débattre du projet de loi avec les groupes Emmaüs de leur circo

LDH / RESF / Cimade : ont écrit au Président de la République soulignant « l'impératif moral de voir respecter la dignité et les droits élémentaires de toute personne vivant sur le territoire de la République »

Regroupement familial

Assocs : Inefficace, allongera les procédures et grossira le nb de sans papiers ; existe déjà un dispositif de formation linguistique des primo-arrivants ; conteste la « sélection par l'argent » : quid des retraités ou des handicapés ?

Evaluation du niveau de français :

Assocs doutent de la faisabilité de la mesure, les réseaux diplomatiques manquant déjà de moyens. Pas payant pour les demandeurs mais gouvernement annonce une augmentation des droits de timbre sur les titres et visas... Enfin les demandeurs peuvent être très éloignés des consulats...

FDTA : « l'intégration ne doit pas devenir une condition d'accès au droit de mener une vie familiale normale »

Tests ADN :

Cet amendement indignes les assocs de défense des étrangers, des droits de l'Homme, familiales et même des députés de la majorité

Délai de recours réduit à 15 jours

Amnesty & FDTA : font part de leur inquiétude

CFDA : demande « solennellement » au Sénat de le maintenir à un mois

Statistiques ethniques

CNIL : net soutien « aucun lien avec la création d'un référentiel ethno-racial »

Intersyndicale Insee : s'y oppose et souligne son inclusion « dans une loi destinée à durcir les conditions d'entrée des étrangers et à restreindre le regroupement familial »

SOS Racisme : s'y déclare défavorable

Défenseure des enfants : avis très critique.

* La disposition relative « aux conditions de ressources (...) est contraire à la CIDE : ferait obstacle dans bon nb de cas au droit de l'enfant à ne pas être séparé de ses parents »

* Contrat d'accueil familial obligatoire : parents étrangers doivent suivre une formation sur « les droits et devoirs des parents en France » sous peine de sanctions. Le fait pour les parents de ne pas suivre cette formation « ne saurait en aucun cas être assimilé à une carence de l'autorité parentale »

* Obligation connaissance du français pour les 16/18 ans « avant » le départ contraire à la CIDE

* Test ADN : rappelle que ces tests sont très encadrés en France « sortir de ce cadre au bénéfice des seules familles étrangères demandeuses du regroupement familial est tout à

fait préoccupant » : risques de dérive, d'inégalité (très cher), et les enfants adoptés ?...

CNCDH : avis sévère

Regrette de ne pas avoir été saisie une fois de plus

Déplore cette nouvelle modif de la législation sur les étrangers sans évaluation des précédentes et alors tous les décrets loi 2006 ne sont pas parus.

Plusieurs dispositions « portent gravement atteinte à la dignité de la personne et au respect de ses droits et remettent en cause fondamentalement la doctrine française en matière de droits de l'homme »

Maîtrise langue: double emploi avec le CAI, « peu réaliste dans les faits », contre-productif. Les gens viendront quand même, davantage de sans-papiers

Tests ADN : « très vive préoccupation », la banalisation de leur usage par son application aux familles étrangères » serait une « grave dérive »

www.cncdh.fr

Propositions de FDTA

Ratifier la convention internationale protection droits des travailleurs et des membres de leur famille ; régularisations au cas par cas sur des critères larges « préalablement établis » ; recours suspensif aussi pour demandeurs placés en procédure prioritaire ; création de places en centre d'hébergement Ile-de-France (plus de 50% des 120 000 réfugiés pour 176 places...)

A noter : M. Hortefeux en ouverture des débats

Le gouvernement envisage d'ouvrir une réflexion sur une réforme constitutionnelle permettant de définir des « plafonds chiffrés d'immigration ».

Ces quotas pour « atteindre un équilibre entre les composantes économique et familiale, ainsi qu'entre les grandes régions d'origine »

Informations du mois

ASH – 31/08 & 07-21/09/07 – 07 219 – 11

Le Monde – 15/09/07 – 219 – 11



Un peu « léger » si l'on ose dire ce mois-ci où nous avons consacré tant de colonnes au projet de loi. Pour autant au moins le premier paragraphe est à lire... et à suivre, cela ne nous change gère.

Annnonce de M. Hortefeux :

La Commission de recours des réfugiés bientôt plus indépendante

Le gouvernement doit garantir cette indépendance en vertu du droit européen et la mesure est attendue depuis des années par les Pdots de cette juridiction dépendante de l'OFPPA dont elle juge les décisions

Ses crédits relèveront du budget de l'Etat comme ceux du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes

Elle s'appellera « Cour nationale du droit d'asile »

Assoc Inter Services Migrants

et ses « Interprètes en milieu social

Ils doivent « traduire les mots et décoder les comportements ». 249 salariés ont assuré en 2006 30 400 interventions sur déplacements et 27 000 par téléphone dans 92 langues.

Reflux par rapport à 05 : moins demandes d'asile.

Questions sur sanitaire et social représentent 59 % des interventions.

Propose aussi écrivain public et infos juridiques

ISM Interprétariat – Tel. : 01 53 26 52 50

Codéveloppement : un Partenariat

Ministres Economie / Immigration / Caisse Epargne

« Comptes épargne codéveloppement » pour étrangers vivant en France issus pays en voie dévpt

Epargne avec avantage fiscal si retraits contribuent financement d'opérations concourant au dévpt

Versement initial 50 €, plafond 50 000 €

Produit lancé début 2008

La Poste prépare une charte d'accueil

Elaborer règles de bonne conduite : parfois refus de délivrance de courrier (il faut présenter un titre avec photo « indépendamment de sa validité » ou de retrait d'argent : là le droit bancaire parle « d'un document officiel en cours de validité ».

Groupe de travail à l'œuvre avec FDTA

Volet réglementaire

* Une circulaire fait le point sur les nouvelles règles relatives aux autorisations de travail

Constituées ou pas par titre séjour selon les statuts ; procédures & critère délivrance et renouvellement

Circ. DPM/DM12/2007/323 – 22/08/07

* Un décret précise les conditions d'octroi d'une autorisation provisoire de séjour pour l'exercice d'une mission de volontariat

Décret n° 2007-1292 du 30/08/07, J.O. du 01/09/07

Mission doit être à caractère social ou humanitaire dans une structure agréée ; l'étranger a un mois à compter de son arrivée pour déposer cette requête.

* Réforme des CADA : un décret fixe le modèle de convention-type entre les centres et l'Etat

Décret n° 2007-1300 du 31/08/07, J.O. du 02/09/07

Nécessaire pour que personnes accueillies bénéficient de l'aide sociale. Détail contenu, mentions obligatoires.....

... et modifie les obligations de ces structures en matière de relations avec les usagers

Les CADA forment (loi 2006) nouvelle catégorie d'établissements sociaux au sens CASF. Doivent conclure un contrat de séjour par ex. Précisions.

* Les règles d'admission au séjour et de protection des victimes qui collaborent avec la justice sont fixées

Décret n° 2007-1352 du 13/09/07 (JO 15/09/07)

Pour inciter à dénoncer les réseaux de proxénétisme et de traite des êtres humains : précisions sur l'offre de coopération et droits accordés à ces victimes

Eléments bibliographiques

* La double peine. Histoire d'une lutte inachevée

Des années 70 à fin 2003, une sociologue retrace l'histoire mouvement social pour abrogation double peine et évolution traitement de l'immigration

L. Mathieu – Ed. La Dispute – 24 €

* Etude sur les maris forcés

Pluridisciplinaire à dominante sociologique pour le compte de la direction Population & migrations

Phénomène difficile à appréhender, la notion de consentement « libre et éclairé » est relative Parfois remise en cause a posteriori par des jeunes filles ambivalentes. Mais violences physique et psy, présentes dans les situations analysées

Présente conditions d'une politique de prévention

Migrations Etudes 139 www.cohesionsociale.gouv.fr



Loi sur la prévention de la délinquance : circulaire sur le partage des informations

ASH – 28/09/07 – 07 238 – 12



Deux sourires c'est inattendu. Mais des précisions sont bonnes à prendre et la réaction de l'ANAS est inattendue aussi... Et c'est à suivre, une fois encore. A voir sur pièce.

Circulaire interministérielle adressée aux préfets

Relative à l'art. 8 de la loi du 5 mars 2007

Circ. NOR INT/K/07/00061/C du 09/05/07

Les professionnels concernés

Travailleurs sociaux chargés accompagnement ou suivi des personnes ou familles en difficulté : AS, ES, CESF, TISF, aides à domicile, assistants familiaux

Mais aussi médiateurs sociaux en contact direct avec les personnes et tous professionnels action sociale intervenant au service des familles (AM)

Un partage « maîtrisé » des informations

En 4 volets

Tout professionnel action sociale doit informer le maire et le Pdt CG quand l'aggravation de la situation personne ou famille dont il s'occupe nécessite intervention plusieurs personnes

S'il le juge nécessaire, le maire peut désigner parmi eux un coordonnateur (après consultation Pdt CG et autorisation autorité dont relève ce pro)

Travailleurs sociaux concernés sont autorisés à échanger infos à caractère secret aux seules fins d'accomplissement de la mission d'action sociale, soit « évaluer situation, déterminer les mesures nécessaires et les mettre en œuvre »

Le coordonnateur (ou un intervenant tout seul) autorisé à communiquer aux maire et Pdt CG des infos confidentielles nécessaires à l'exercice de leurs compétences

Administration : ce dispositif « prend appui » sur la déontologie et les modes d'intervention des professionnels de l'action sociale.

Repose sur leur « compétence » : évaluer, décider ou pas d'informer relevant de leur appréciation. Il est libre d'informer ou pas en préalable les personnes concernées de cette transmission

Pour une « meilleure efficacité ou continuité de l'action sociale » et dans « l'intérêt des familles »

Ce partage d'infos « concilie le respect de la vie privée et la recherche d'une meilleure efficacité de l'action sociale »

S'applique à tous les professionnels concernés, « quelles que soient les différentes règles auxquelles ils sont par ailleurs assujettis » au titre de leurs profession, secteur ou missions. Cette consécration législative « garantit la sécurité des échanges ». En dehors des maire ou Pdt CG seuls élus titulaires d'une délégation de fonction de ces autorités sont habilités à recevoir ces infos

Mise en place du « conseil droits et devoirs des familles » : instance facultative présentée comme un « cadre de dialogue »

entre élus et personnes en difficulté dans l'exercice de l'autorité parentale.

www.interieur.gouv.fr

L'ANAS juge positives ces précisions

Plutôt « une bonne nouvelle » : les précisions et exigences apportées semblent réduire la dimension de contrôle au profit de celle de l'aide

Ainsi des références à la déontologie et l'intérêt des familles. De l'affirmation de la compétence des professionnels et de leur liberté de choix dans transmission infos aux maire et Pdt CG

Invite professionnels à s'appuyer sur ces précisions

Préconise, si transmission, de transmettre par écrit et de s'informer de la façon dont ces infos seront traitées. Prochainement sur www.anas.fr

La garde à vue d'une AS

ASH – 31/08 & 28/09/07 – 07 249 – 12



Deux problèmes en un dans cette affaire : la question du secret professionnel et celle de l'accompagnement des étrangers en situation irrégulière. Questions complexes, jurisprudences insuffisantes : c'est à ces titres que nous citons longuement le procureur. A lire bien sûr, et à méditer ; s'enchaîne bien avec le précédent. Les décisions de l'ANAS sont intéressantes aussi.

Garde à vue de 3 h le 07/07 pour avoir refusé de communiquer la nouvelle adresse d'une femme recherchée par la PAF (et qui avait déménagé suite aux violences de son conjoint).

Il revient au parquet de donner suite ou pas.

Couvert par le secret professionnel ?

ANAS : AS « doivent se taire sur les faits privés connus dans le cadre de leur profession » et peuvent y déroger en cas de péril pour la personne (codes ASF et pénal)

A noter : les travailleurs sociaux peuvent s'opposer aux demandes de transmission documents concernant une enquête (Loi Perben II) en invoquant un motif légitime ; dans ce cas la protection d'une femme violentée.

Le séjour irrégulier ne fait pas partie des dérogations au secret (art. 226-14 code pénal)

La jurisprudence fait défaut sur ce point.

Pas de poursuite : absence d'infraction

Procureur : « il est incontestable que les AS sont, au terme de l'art. L. 411-3 du CASF, astreintes au secret professionnel et que tout ce qu'elles peuvent entendre dans le cadre de l'exercice de leur profession est soumis au secret, qui ne tient pas à la nature des faits mais à la profession de celui ou celle qui le reçoit »

La question des étrangers en situation irrégulière demeure. Le procureur rappelle « le fait d'héberger un étranger en situation irrégulière est constitutif du délit d'aide au séjour irrégulier » sauf si cette aide est nécessaire à la sauvegarde de sa vie et à son intégrité physique.

ANAS : souligne nécessité « d'être au fait du cadre juridique pour étayer positionnement pro »

Prévoit publication d'une « note technique » pour aider à une éventuelle convocation de la police

A pris rendez-vous au ministère de l'Intérieur : les services de police devraient eux aussi être mieux informés (conditions d'audition des professionnels soumis au secret).

« Ce n'est pas tant le placement qui pose

problème que la séparation »

ASH Mag- août-sept. /07 – 07 234 – 12



Vision assez optimiste du placement d'aujourd'hui. A chacun de se voir mais c'est la fin de ce petit texte qui nous intéresse vraiment : expliquer, distinguer ce que vit l'autre de ce que nous disons. C'est basique mais toujours bon à réentendre... pour une pratique relationnelle. Tonique

Entretien avec Mme Abels, formatrice, docteur en sciences de l'éducation

Le placement est moins systématique, il y a un travail d'enquête préalable auprès des familles ; on place plus les enfants ailleurs dans la famille.

Séjours sont plus courts, même si on tente d'éviter les ruptures scolaires et foyers sont de plus en plus « lieux de vie » ; fratries moins souvent séparées.

Loi 2002 place enfant au centre (foyers enfance)

Il y a 2 types de placements : répondre à une situation de nocivité ou à une crise ponctuelle

Souvent les demandes des familles en difficulté « se retournent contre elles » : traitées dans le champ éducatif et non pas socio-économique

Quelle est la priorité dans l'accompagnement ?

C'est la séparation qui pose pb. Il faut que l'enfant comprenne ce qui mène à cette situation

Il s'agit de savoir comment enfant et famille vivent la séparation et pas de savoir comment les travailleurs sociaux l'expliquent

Il faut entendre la version de l'enfant qui endosse souvent la responsabilité de ce qui s'est passé et risque de se construire à partir de cette image négative du placement.

Une fois qu'il a compris les raisons, il peut rebondir et souvent sur un retour en famille.

« Pourquoi on nous a séparés ? – Ed èrès 2006

Le droit des usagers, frein ou moteur pour l'innovation ?

ASH – 07/09/07 – 07 238 – 12



Droit usagers : problématique intéressante davantage les établissements que la prévention spécialisée. Mais l'accumulation législative et réglementaire et la nécessité d'innover concernent tout le monde. Voilà pour ces 4 pages : points de vue différents autour du même constat. Intéressant de voir comment on se situe, de lire ou relire quelques « vérités-constat ». Dédramatise aussi.

Lois de 1975, 2002 et 2005 : droits des usagers, moteur de la nouvelle législation sociale: « prend ses racines à la fois dans renforcement démocratique et consommation (...) se transforme en pilier de la législation » (M. Verdebout, juriste)

GEPSo : changement de posture difficile : « plus facile de penser pour les personnes que de les laisser penser »

Personnes en difficulté souvent « exclues de ces droits hors de l'institution » Il faut les laisser s'exprimer en restant dans les normes de l'accompagnement (Carrefour accompagnement)

Depuis 20 ans un millier de textes pour codifier ces normes et 6 nouvelles lois depuis 2002 : professionnels dans l'ajustement

permanent.

Se profile le spectre de la judiciarisation : empêche prises de risque (1 centre départemental enfance)

Notamment secteur protection enfance : contexte général d'amalgame avec prévention délinquance ; et loi 2007 ne dissocie pas protection enfance d'aide à parentalité (Adepape)

L'agencement des textes crée des vides qui insécurisent. Souvent on réagit en s'abritant derrière les lois pour se protéger. « Le droit peut aussi bien être un repère pour l'action qu'un refuge à l'inaction » Le droit ne peut tout cerner, il faut composer au quotidien.

La grande crainte étant de voir sa « responsabilité pénale engagée » Mais n'arrive « qu'en cas de mise en danger de la sécurité des personnes accompagnées, volontairement, par négligence ou ignorance règles de sécurité » (M. Delor, juriste)

Fantasma ? Aucune juridiction pénale n'enregistre de hausse des condamnations ; et les contrôles administratifs ne se sont pas multipliés non plus

DDASS 24 : « cette inflation juridique, loin de signer un renforcement du carcan juridique, signifie peut-être au contraire une forme d'affaiblissement de la loi » Est-on incapable d'appliquer l'existant ?

Le vrai changement juridique serait l'apparition du « principe de précaution » dans le champ social, avec toujours le risque d'autocensurer ses actes alors que pour éduquer il faut prendre des risques

Renforcement juridique vécu diversement : chape trop lourde ou incitation à sortir du cadre

Lorsqu'on innove, risques partagés par tous les partenaires, soumis à des réglementations : se mouvoir dans la marge de manœuvre entre projet neuf et réglementation. Sorte de filet aussi.

Carrefour accompagnement : rechercher « l'esprit de la loi » sans être prisonnier de sa « lettre ». Insiste sur « culture de la sécurité » : « sécurise » professionnels et permet de « réinvestir sereinement dans l'accompagnement humain »

Compatibilité du droit des usagers avec ceux des professionnels. ODAS : l'action sociale doit s'adapter à l'accroissement de la marginalité, l'enkystement de la pauvreté et une grande insatisfaction sociale. « Le cadre juridique doit traduire l'ambition politique », et notamment le principe de l'expérimentation (inscrit loi 2002)

« Reconnaissance du droit à l'erreur et à la révision permanente des approches et objectifs mais selon des règles qui limitent le risque (...) le socle de sérénité nécessaire. » (Pdt CG 54)

Il faut protéger ce socle sinon la tentation du risque zéro peut prendre le dessus

L'évaluation, une démarche éthique

ASH – 07/09/07 – 07 237 – 12



Intéressant parce qu'il énumère les conditions de la mise en place de cette évaluation. Et c'est un parcours guidé à travers des fondamentaux du travail social ; nous vous recommandons au moins de le parcourir.

M. Courtois, formateur, fondateur de l'Afore

La loi 2002 introduit l'évaluation de la qualité.

L'évaluation n'est pas seulement technique, mais aussi idéologique et existe depuis toujours.

Lois décentralisation, territorialisation, politique de la ville ont « favorisé le passage d'une logique de mission à une logique de prestation »

Travailleur social « expert d'une prestation » en se préoccupant d'optimiser les actions entreprises : risque de ne pas nécessairement prendre en compte l'utilisateur comme sujet

(avec histoire et savoirs...)

« Nous sommes dans la segmentation des réponses, dans la contractualisation des objectifs et des moyens » : on travaille plus sur le symptôme que sur un sujet avec des potentialités.

Uniformisation des « bonnes pratiques », comme s'il y avait une connaissance objective possible, comme s'il n'y avait pas d'indicible

Mais il faut évaluer, rendre des comptes : « le culte du vécu ne peut tenir lieu d'explication » et toutes les pratiques ne sont pas défendables

Poser la question de l'évaluation c'est poser celle de l'éthique : démarche de recherche et de sens

* Pour définir l'éthique de l'évaluation il faut pouvoir penser l'institution.

* Il faut comprendre les besoins de la personne rencontrée. Quels besoins, en relation avec quelle demande, quelle commande ? La commande sociale et sa fonction de normalisation sont inhérentes au travail social. Seules en changent les modalités.

La loi 2002 par ex. sacralise la parole de l'utilisateur, mais « quelle valeur donner à un contrat passé avec une personne fragilisée ? Il dissimule un rapport de force et n'engage pas les 2 parties de la même façon. L'utilisateur malmènera un contrat qui ne lui convient pas : on retrouve « l'indicible »

Cette contractualisation est dépendante de la commande sociale : mais « vouloir tout définir par l'objectif c'est nier la complexité » et risquer d'enfermer un sujet dans le statut de « client »

Attention à ne pas demander beaucoup à ceux qui ont peu ou de choisir en fonction de l'objectif : avec risque d'abandon... et de violence

* « Il n'y a pas de places pour les certitudes » Mais il y a des outils : diagnostic, pluridisciplinarité du cadre de travail, analyse de la pratique.

Trop d'institutions ne les mettent pas en place.

Pourtant « l'évaluation n'a de sens qu'au regard du diagnostic »

* L'évaluation ne peut se limiter à l'existant : prendre le risque d'un « travail sans filet », de « l'espace qui nous est laissé dans notre relation avec le sujet (...) notre marge de manœuvre »

Prendre en compte un autre « sujet » et non prendre en charge un autre qui ne sait pas faire

j.m.courtois@wanadoo.fr

Valoriser la recherche dans le champ social

ASH – 07/09/07 – 07 229 – 12



Il est souvent question de cette difficulté : on en a ici historique et perspectives. On peut certainement avoir d'autres visions mais cela a le mérite d'en être une. Article à lire et assoc à connaître donc.

Entretien avec M. Boucher, Pdt de l'assoc Acofis
Assoc des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociales

Créée en 2006 face au décalage entre le besoin de produire de la connaissance sur le champ social et le déficit d'organismes de recherche dans ce secteur. Objectif de valoriser cette recherche.

L'offre structurée de recherche est exceptionnelle et ne vient pas seulement du manque de financement

« Nous croyons en la capacité [de la recherche] à influencer sur les politiques sociales et contribuer à la transformation sociale »

D'abord la recherche académique sur le travail social n'était pas valorisée ; ensuite des sociologues ont eu un regard très condescendant (considérant les travailleurs sociaux comme des agents au service du contrôle social) ; puis on a cru à l'existence d'une « recherche sociale », confondue avec

« recherche sur le social », comme si on créait une « discipline scientifique du travail social » et qu'avec un DSTS on était chercheur confirmé... C'est « aberrant ».

Mais on peut créer une « discipline académique (...), ce qui ouvrirait la voie de la reconnaissance universitaire au travail social » Cela se fait ailleurs en Europe.

Acofis organisme séminaires et conférences dans des écoles de travail social ; proposer aux travailleurs sociaux des « outils d'émancipation »

Essentiellement composée de sociologues, mais cette recherche doit être pluridisciplinaire.

acofis@gmail.com

« Non pas plus de psychanalystes mais plus de psychanalyse »

ASH – 31/08/07 – 07 224 – 12



Nous avons traité en coup de cœur cet article en mai sur l'intervention de ces « psychanalystes de rue » en quelque sorte. Voici un point de vue de nature à calmer notre emballé ment mais surtout à faire réfléchir. C'est intéressant. Que chacun enrichisse sa pratique, et travaille à sa propre place... Après tout et si ce bon sens était la base ?

Par M. Rouzel, Directeur Psychasoc

Les psychanalystes sortent de plus en plus de leur cabinet et s'immergent dans le social (cf. RVP mai)

Ce n'est pas une nouveauté absolue comme on le croit parfois : BAPU, lieu d'accueil à Dakar, et même plus tôt les années 20...

Mais les nouvelles formules posent 2 innovations : gratuité et limitation dans le temps. En outre la preuve de l'efficacité passerait par disparition symptômes... Loin des fondamentaux.

Rien n'est jamais gratuit : qu'est-ce que cela induit chez les patients ? Comment interrompre un travail analytique sur commande (question du transfert) ?

Intention louable, modalités plus contestables, voire risquées (accréditer idée psychanalyse évaluable, attention amendement Accoyer...)

Point de vue de Freud : il vaut mieux qu'un travailleur social ait approché la psychanalyse « en soi-même », puisse y prendre appui pour exercer.

« Il ne s'agit pas d'envahir le champ social avec des psychanalystes (...) mais de soutenir chacun dans sa pratique et ses capacités d'intervention »

Attention au « pousse-toi de là que je m'y mette ». La psychanalyse permet de se « tenir éveillé » par les questions qu'elle soulève et c'est bien ainsi.

A noter : articuler travail social / psychanalyse. 2 journées assoc. lacanienne. Limites du discours analytique, etc. ? - Tel. 01 42 60 14 43 – 25 €

Les collectivités territoriales à la recherche d'une nouvelle gouvernance

ASH – 21/09/07 – 07 243 - 12



4 pages sur un sujet déjà beaucoup traité dira-t-on. Mais que nous avons appréciées parce que le regard remonte jusqu'en 2003, voire 83, et s'intéresse à toutes les

collectivités. Le cas des communes mérite que l'on s'y arrête. On voit aussi comment peuvent s'esquisser des solutions. A suivre.

2003, acte II de la décentralisation (organisation décentralisée de la République) et 2004 loi sur les libertés et responsabilités locales : + une dizaine de loi depuis 2000 avec un impact sur l'action sociale

Aujourd'hui chevauchement des responsabilités entre les différents niveaux de collectivités

L'ODAS s'est penché sur cette question et fait état d'un grand nombre de dysfonctionnements

Départements : responsabilités accrues mais « il leur reste à mettre en œuvre la fonction de chef de file qui leur est reconnue » (social)

Villes : « oubliées » parla loi 2004, amputées d'une part de responsabilités par l'intercommunalité mais action renforcée par lois cohésion sociale, prévention délinquance... dans des domaines de compétences qui percutent celles des Dpts....

Régions : pilotage formations sociales + formation certains bénéficiaires minima sociaux mais insuffisamment impliquées dans projet social local

Etat et organismes protection sociale : « peinent à redéfinir clairement leurs relations avec la gouvernance locale »

2002 création APA, 2004, gestion RMI, 2006 prestation compensation handicap : Dexia-Crédit a travaillé à mesurer l'impact sur les Dpts. La part de l'aide sociale a presque doublé depuis 2002 : 60 % des budgets de fonctionnement. Charge sup sur fonds propres : 1,2 milliard en 2006

Fortes inégalités territoriales: dpts ruraux cumulant population précaire, augmentation nb bénéficiaires APA et manque de recettes fiscales.

« L'égalité du service rendu aux personnes en difficulté est en jeu » (DGA CG Ariège)

La question est posée du rapport entre la solidarité nationale et la solidarité locale.

Manque de concertation dénoncé par collectivités qui ressentent parfois la réforme 2003 comme une « déconcentration de moyens », et les transferts successifs comme des désengagements de l'Etat : « Les dpts ne peuvent plus être les services prescripteurs d'une solidarité nationale décidée à Paris et qui revient à faire payer le contribuable local » (Pdt CG Côte-d'Or)

Niveaux d'expertise et programmation multiples sur le terrain ; « maquis institutionnel (...) freine modernisation action publique » (CG Pyrénées Or.)

Communes mécontentes également : cherchent leur place face aux Dpts. Dans les MDPH elles sont un membre facultatif. Analyse des CCAS pas prises en compte dans schémas départementaux....

AMF : souhaiterait davantage de « délégations de compétences et de moyens » de l'Etat et du Dpt. La loi de 83 en prévoyait mais aucune n'a été signée, idem pour la loi 2004 : les conventions sont rares

Les approches sont différentes, du CG qui planifie à la commune qui mène une action de terrain

Redéfinir les rôles. Pour l'Uccas, « dans la réalité tout est partagé » ; souhaite des contractualisations et une large concertation avec assocs, usagers et professionnels pour contourner l'éclatement des responsabilités.

Les représentants de l'Etat ont la même analyse.

DGAS : « regarder le parcours de l'utilisateur (...) faire travailler les structures autour des personnes dans une logique de mutualisation »

Mais quelle méthode pour y parvenir ? Avec des acteurs aux logiques d'intervention différentes dont aucun n'a légitimé à articuler les interventions.

DRASS PACA : « création d'une instance de débat institutionnel et démocratique » réunissant tous les acteurs du secteur ; diagnostics communs.

Quelques expériences positives

Mairie de Bordeaux : a créé le conseil de développement social. Ville + CG + DDASS + CAF + représentants assocs et usagers. Débat du fonctionnement global du dispositif action sociale. « Il devient possible de travailler sur les interstices laissés par les systèmes d'action sociale très codifiés, qui

négligent un certain nb de questions »

CCAS de Marseille & 7 caisses de retraite : procédures de repérage des personnes âgées isolées ; c'est de la prévention et permet d'échapper à la rigidité de l'APA

Dépenses d'aide sociale des départements

ASH – 21/09/07 – 07 244 - 12



On enfonce le clou régulièrement, dirait-on c'est vrai mais ces données s'enchaînent parfaitement avec l'article précédent... Et elles nous concernent

Dépenses ont continué à augmenter en 2006
Le nb de bénéficiaires s'est ralenti en 06 (+ 2,5%) mais pas la croissance des dépenses (+ 7,3%)

ODAS : dépenses restant à charge CG + 6,8 %

ASE : 1° poste de dépenses nettes

+ 5,8 % / nb bénéficiaires + 2 %

49 % relèvent mesure éducative (domicile ou milieu ouvert ; 51 % d'une mesure de placement. Répartition stable

Hébergement établissement ou famille accueil : 80% dépenses (+ 6 % : progression salaires et contrecoup des restrictions budgétaires PJJ)

RMI : le déficit se creuse

5,96 milliards dépenses brutes (+ 7,4 % sur 1 an)

1,25 milliard à la charge des CG (+ 35,9 %)

Nb bénéficiaires à la baisse : dépense d'allocation ne progresse que de 4,5 % mais crédits d'insertion de 32,7 % (développement contrats aidés)

Une compensation « à l'euro près » était promise et le déficit cumulé dépasse 2,3 milliards. A noter que l'abondement (fonds insertion) pour 05-07 n'est pas pérennisé à ce jour.

Personnes âgées : 2° poste de dépenses (continue d'augmenter : démographie)

Personnes handicapées 3° poste, avec des interrogations sur impact final « loi handicap »...

Sans compter les tutelles à partir de 2009.

M. Fillon : dotations Etat « ne pourront croître au-delà de l'inflation en 2008 » et le gouvernement observe de près l'évolution fiscalité locale....

« Bénéficiaires aide sociale départementale en 06 »

DRESS Etudes résultat 597 – www.sante.gouv.fr

« Il faut démythifier le travail social communautaire »

ASH – 21/09/07 – 07 245 - 12



Nous en avons déjà parlé, vous en entendez parler bien sûr ; c'est indéniablement intéressant. Pour autant mérite quelque prudence bien sûr... de là à être frileux c'est autre chose. Alors allez voir ...

Entretien avec José Dhers

Pourquoi vouloir revisiter cette question ?

Constats des difficultés de notre modèle républicain d'intégration. La « problématique communautaire peut être un lieu privilégié de l'intégration des différences » si on accompagne les populations et le travail social français a du mal à faire cela

Les actions collectives ne le font pas assez ?

Le CSTS préfère (1988) « travail social d'intérêt collectif » plutôt que « communautaire »...

Il faut cesser d'assimiler communautaire et communautarisme

Le DSL désigne souvent des actions collectives qui ne

prennent en compte qu'une catégorie d'usagers

« Notre approche : prise en compte de l'individu dans son territoire, sa communauté de vie, sa capacité à se remettre en mouvement grâce à l'entraide du groupe et la solidarité dans la communauté. » Peut compléter travail individuel et éviter mise à l'écart de communautés (repli)

Ce type de travail social s'est développé fin XIX^e mais ne s'est pas imposé en France contrairement à Angleterre, Italie, Belgique : c'est le concept « d'empowerment » (capacité des personnes et territoires à prendre en charge leur développement)

France : beaucoup de politiques ciblées.

Notre appel de 2006 a eu un écho important (travailleurs sociaux, sociologues, formateurs...)

Séminaire de réflexion créé : réunion le 14/01/08

Liens avec ADF / ODAS / ARF en vue d'un colloque au 2^e sem. 2008 ; nous voulons un débat sur cette question qui « ne peut plus être éludée »

www.iritsu.net/-developpement-social-local-travail

Dossier Signalétique : Actions Sociales et Prises de Positions relevées

ASH – 31/08 & 07/09/07 – 07 220 – 12



Nous avons traité les articles critiques sur la loi DALO ; ici vous trouverez des contacts d'acteurs du logement qui disent son importance. Peut être utile. Un dossier peu étoffé mais riche ce mois-ci.

Loi DALO : « nous ne pouvons pas faire fi d'une telle avancé »

ASH / 21 septembre 2007 / p. 27-28

M. Bérut, membre CA Fonda & M. Uhry (ALPIL)

Ne pas perdre de vue qu'une étape essentielle a été franchie : instauration d'une obligation de résultat

Et que cela vient à la suite d'un long parcours, avec reconnaissance progressive du droit au logement.

Réponse à des tribunes critiques

fondra@free.fr ; alpil@globenet.org

Placement familial : une rencontre sous haute tension

ASH / 07 septembre 2007 / p. 21-23

Il est indispensable qu'un lien se noue entre l'enfant et ses accueillants. Difficultés : exposer l'enfant à un conflit de loyauté ; faire vivre des épreuves à l'ensemble d'une famille d'accueil « contaminée par la souffrance » de l'enfant. « On joue à faire de la famille (...) en espérant que ça en devienne » Ces familles doivent être suffisamment soutenues par l'équipe du placement. Peu de Dpts ont mis en place des équipes pour les accompagner.

« Réseau d'intervenants en accueil familial » regroupe des acteurs travaillant autour du soin à l'enfant après la séparation – www.riafet@asso.fr

Le service social du travail repoussé aux marges de l'entreprise

ASH / 31 août 2007 / p. 35-36

Ils sont 3 500 AS du travail entre employeurs et salariés : aider salariés à résoudre leurs pbs perso ou pro et appuyer entreprise c/ dossiers sociaux. Mais davantage assimilés à agents de paix sociale plutôt que de prévention. La tendance est à externaliser, alors que c'est parfois plus cher...

Dossier Professions Sociales et Etablissements

ASH – 31/08 & 07-21/09/07 – 07 218 – 12



Vos métiers, vos formations, des éléments que nous glanons et qui vous intéressent sans doute plus ou moins mais vous y êtes toujours quoi qu'il en soit...

Régions-centres de formation :

'idée du contrat d'objectifs et de moyens fait son chemin
Aucune évaluation d'ensemble (cf. questionnaire Aforts faisant état de leur lenteur) – Voir RVP été

Bourgogne : en 2005 CR a accordé 150 000 € sup à l'rtess Dijon pour 7 formations initiales et ajoute chaque année 100 000 € à la subvention Etat alors que le nb d'étudiants est stable mais nouveaux référentiels métiers et hausse coût de la vie

Et signature accord-cadre 2007-2010 : on passe au contrat d'objectifs. Basse-Normandie, convention pluriannuelle pour 2008

GNI : « clarifier (...) visibilité » financements »

Mais si approches bureaucratique et contractuelle coexistent, gare à l'écart entre régions...

Diplômes

La DGAS apporte de nouvelles précisions sur le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale...

Circ. DGAS/SD4A/2007/097, 25/07/07

Effectuer accompagnement social et soutien auprès des personnes âgées, handicapées ou en difficulté sociale, familles ou enfants, dans vie quotidienne.

Texte concerne apports théoriques & méthodo, accompagnement pédagogique, évaluation stages...

...et le Cafdes

Circ. DGAS/SD4A/2007/310, 06/08/07

Atteste compétences acquises pour conduire action d'1 ou plusieurs établissements / services du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire

Eclairage du ministère jeunesse et sports sur rénovation des Bafa & Bafd

Instructions 07-104 JS (30/07) et 07-110 JS (08/08)

Précisions : le candidat doit être informé du caractère non professionnel de ces brevets ; textes modalités des stages et des habilitations des organismes de formation

Eléments bibliographiques

* Les enjeux du métier d'éducateur de jeunes enfants. Origine, évolution, actualité

Commence début 20 : jardinières d'enfants - EN, diplôme d'Etat 1973 réformé en 2005 (niveau III)

Il y a 13 000 EJE (94 % femmes), méconnus et mal identifiés en tant que travailleurs sociaux

D. Auzou-Riandey et B. Moussy – Ed. ESF – 19 €

* « VAE : faux-semblants ou vraies qualifs ? »

Remplace les enjeux dans le contexte professionnel

VAE, gestion « moderne » des flux de qualification ? Estime peut augmenter l'autonomie des au travail et insiste sur l'accompagnement nécessaire ; + témoignages de candidats

www.lesociographe.org. n° 24 – 10 €

Eléments sur le handicap

ASH – 31/08 & 07-14-21/09/07 – 07 223 – 12



Vous informer, vous faire gagner du temps sur une question douloureuse et

aux implications multiples. Constats et initiatives qui peuvent vous être utiles ... en tout cas bonne à connaître.

* Délégué interministériel aux personnes handicapées : invite à concrétiser la réforme...

Rapport sur application loi 2005 et préconisations.

Scolarisation : précise que l'opposabilité est complexe à mettre en œuvre. Plutôt une expression de la volonté du gouvernement

Emploi : programmer créations places (CAT...) dès 2008 et mettre en œuvre VAE

Accessibilité : respect, voire avancement des délais

Autres : favoriser accueil proximité (grandes villes et zones rurales...); faire une pause législative et réglementaire pour pouvoir « digérer » réforme

www.travail-solidarite.gouv.fr

* ...Et ministère solidarité prend des mesures visant à accélérer mise en œuvre loi « handicap »

Mise en place d'un groupe de suivi loi « handicap »

Les 8 textes d'application relevant du ministère du travail seront pris avant la fin de l'année

Création commission d'accessibilité dans toutes les communes de plus 5000 hab. (avant fin 07)

APF : le gouvernement oublie la question des ressources

Estime ce point trop peu abordé dans le rapport du délégué alors que le « revenu décent pour vivre » est une « problématique centrale », notamment pour les 700 000 titulaires AAH sous le seuil pauvreté

Demande au Président de la République de « tenir ses promesses » : revalorisation AAH de 25 %

M. Bertrand : l'engagement sera tenu ... au terme du quinquennat.

La Fegapei chiffre à 117 000 le besoin de places en établissements et services

Augmenter d'un tiers les 370 000 places existantes

Dépense lourde « question volonté politique »

Une des 29 propositions présentées à Mme Létard

Fegapei – Tel. : 01 43 12 19 19

Une charte pour améliorer l'accueil et le suivi des étudiants handicapés à l'université

Ministres Solidarité / Enseignement sup.

Créer dans chaque établissement structure dédiée accueil étudiants handicapés et élaborer projets formation, « ambitieux mais réalistes »

Formation Auxiliaires de vie scolaire

Ministères EN et 7 organisations ont passé une convention sur ce point pour année scolaire 07-08

www.education.gouv.fr

Enquête lancée par l'AMGVF

Sur mise en œuvre de la loi handicap 2005

1° sujet abordé : commissions d'accessibilité

Enquête devrait être terminée fin 2007



Un choix parmi les textes

ASH – 31/08 & 07-14 /09/07 – 07 221 – 13



Comme d'habitude, avec en plus une décision du Conseil d'Etat sur la HALDE. Un peu complexe, nous le consignons pour votre aide-mémoire.

Lois

07-308 (05/03/07) réformation la protection juridique des majeurs contient dispositions déjà applicables, concernant établissements et services sociaux..., notamment modalités de leur contrôle

Décrets

Modifiant les règles de l'aide juridictionnelle : c/ formulation demande et impact de la demande sur les délais de saisine des juridictions

07-1142&1151 -26 &30/07, J.O. 28/07 & 01/08/07

Fixant règles nationales éligibilité programmes cofinancés par les fonds structurels européens (Feder & FSE) 07-1303 - 03/09/07, J.O. 04/09/07

Opérations doivent contribuer aux de cohésion économique et sociale sur territoire national

Arrêtés

Fixant barèmes des bourses sur critères sociaux enseignement supérieur (+ 2,8 % taux et plafonds)

04/07/2007, J.O. du 08/08/07

Une précision

Les recommandations « sans publicité particulière » de la HALDE ne peuvent être contestées devant le juge administratif : pas une décisions qui s'imposent, mais recommandations

De même quand la HALDE refuse de donner suite à une réclamation, ce n'est pas contestable devant ce même juge (mais pourrait ouvrir droit à dommages et intérêts si infondé)

13/07/07 n° 24195 & 297742, www.legifrance.fr



Chômage : chiffres et informations

ASH – 07-14 -21-28/09/07 – 07 228 – 21

Le Monde – 22-29 /09/07 – 07 228 - 21



Les chiffres bien sûr avec une modification dans la tendance dont il est un peu tôt pour tirer des conclusions. Et enfin un premier aperçu de ce qui va changer dans le calcul et la publication de ces chiffres. Un peu compliqué mais ce qui est sûr c'est que ça change, s'aligne sur les critères européens et évite les recalages de fin d'année, qui génèrent un sentiment certain d'absurdité. A suivre bien sûr.

La baisse du chômage s'est poursuivie en juin et à un rythme moins soutenu, en juillet...

Fin juin : - 1,2 %

Fin juillet : - 0,2 % (- 9,7 % en 1 an)

Taux chômage au sens BIT : - 0,1 point en juin s'établissant à 8 % de la population active (stabilisé à ce taux en juillet)- Recul de 0,9 point en a an (de juillet à juillet) - Toujours des estimations provisoires (cf. pb enquête emploi Insee)

Eurostat : évalue chômage à 8,5 % fin juillet en tenant compte de cette enquête emploi Insee mais donc aussi susceptible de révisions.

Moins 25 ans : 21 % fin 07 (20,9 % fin 06), contre 7,2 % pour actifs 25/49 ans

Nb jeunes demandeurs d'emploi en baisse : de 0,2% en juillet et 0,7 % en juin. Nb longues durées et seniors en recul également.

Nbre chômeurs indemnisés : en baisse de 9,3 % sur un an

Mme Lagarde : ANPE & DARES publieront dès 09 l'ensemble des indicateurs catégories 1 à 8.

Autres améliorations envisagées (suite réflexions Conseil Info stat c/ indicateurs emploi, sous-emploi, précarité de l'emploi.... Rapport printemps 2008)

... et pourrait s'expliquer en partie par des modifs dans la gestion des demandeurs d'emploi

Etude DARES : c/ écarts entre enquête Insee et stats mensuelles.

Conventions reclassement personnalisé, modif dates de relance des demandeurs d'emploi (actualisation situations), classement en catégorie 5 des chômeurs en création d'entreprise et contrats aidés, entretiens mensuels mis en place en 06 : pourraient avoir accentué mécaniquement la baisse du nb demandeurs d'emploi d'environ 80 000 fin 05 et 100 000 fin 06 par rapport au niveau de fin 04.

Se rappeler que le BIT s'appuie essentiellement sur les estimations ANPE - Doc. études n 218 –

www.travail-solidarite.gouv.fr

En août le chômage augmente à nouveau

Pour la 1° fois depuis mai 2005

Hausse de 0,6 %.

De son côté l'Unedic observe une « décélération » de la création d'emplois salariés

ANPE : chiffre dû à une baisse de l'intérim qu'elle met sur le compte d'une mauvaise saison estivale

Mais l'intérim (analysé comme annonceur d'emplois stables) est à la baisse depuis 3 mois....

Inscriptions ANPE en hausse (sauf moins 25 ans : travail saisonnier) et baisse du nombre d'offres d'emploi déposées à l'agence

Question de ces chiffres : Epilogue ?

L'INSEE et la DARES annoncent l'arrêt de la publication d'estimations mensuelles du taux de chômage au sens du BIT

Communiqué du 24/09 : cette décision prend effet « dès la fin du mois de septembre 2007 »

Conforme aux préconisations du rapport sur « les méthodes statistiques d'estimation du chômage » remis au ministère de l'Economie le même jour et qui avait été commandé en juin (IGF / IGAS)

Souligne que chiffres ANPE reflètent plus une activité administrative qu'une réalité sociale.

www.minefe.gouv.fr (rubrique Actualités)

L'INSEE espère pouvoir publier résultat « Enquête emploi » chaque trimestre, avec « des indications sur la précision des résultats » ; adoptera « mêmes critères qu'Eurostat » et « s'alignera sur l'interprétation communautaire de la définition du chômage BIT »

Le taux de chômage publié « portera sur champ élargi (...) aux départements d'outre-mer » (≈ 220 000 personnes)

Travaux en cours pour améliorer l'enquête emploi, « notamment en augmentant la taille de l'échantillon » (75 000 actuellement) ; il est envisagé aussi de s'appuyer sur le recensement qui touche chaque année ≈ 9 millions de personnes.

Aux alentours 1° quinzaine de novembre, l'INSEE devrait publier conclusions ensemble des travaux menés depuis mars + série révisée du taux de chômage trimestriel BIT ; ensuite se mettra en place le nouveau système trimestriel

Ces modifications devraient faire « augmenter » le taux de chômage de 0,4 à 0,5 point

Bilan Unedic : réforme du contrôle des chômeurs

Entrée en vigueur le 06/08/2005.

Rejoint conclusions ministère emploi (RVP 11/06)

Nb sanctions DDTEFP après signalement Assedic « multiplié par 3,5 » mais avec « utilisation croissante des différents niveaux de sanction » et « réduction très forte des suppressions définitives des allocations » (2,7 % contre 7,2 %)

« Profiler les chômeurs ? » Centre étude emploi

Méthode : classer chômeurs en fonction employabilité et proposer parcours correspondants

Doit-elle remplacer ou compléter l'expertise des conseillers ANPE ? Etude montre inconvénients : si erreurs dans le calcul employabilité, orientations erronées. Il faudrait garder un contrôle « humain ».

Connaissance emploi n° 44 – www.cee-recherche.fr

Pièces d'identité exigées pour s'inscrire comme demandeur d'emploi et percevoir des allocations

Circ. Unedic 2007-29, 10/09/07 www.assedic.fr

Liste unique et commune de documents pour agence ALE ou Assedic

Informations du mois

ASH – 31/08 & 07-14 -21/09/07 – 07 222 – 21



Beaucoup de chiffres en fait, c'est peut-être

un peu rébarbatif mais c'est instructif et en ce qui concerne les missions locales ce sont « vos » chiffres en quelque sorte, à croiser avec vos constats; plongez, c'est instructif. Quant à l'IAE il est bon de réaliser sa taille; quant à ses difficultés elle sont peut-être mieux connues.

Conseil national des missions locales

* Officialise son souhait de se transformer en Agence nationale de l'insertion des jeunes

Courrier à Mme Lagarde. Agence pour « mettre en œuvre la politique nationale pour insertion sociale et professionnelle jeunes, dynamiser et animer le réseau » + gestion et évaluation.

* Et relève une forte augmentation de l'activité des missions locales sous l'effet du CIVIS

Rapport 2005 des 504 ML & PAIO : 1,15 million jeunes accueillis avec 3 millions d'entretiens individuels (contre 2,5 millions en 2004)

« Suivi plus intensif » : les jeunes ont rencontré plus souvent leur référent, surtout les non-qualifiés

355 000 jeunes en contact avec réseau (dont 38 000 issus ZUS) on accédé « emploi classique » (35,3 % CDD, 15,3 % CDI, 20,5 % intérim, 11,7 % saisonniers) ; 68 000 embauchés en contrats aidés (+9 % par rapport à 04), dont 9 800 issus ZUS ; 230 000 ont suivi formation.

CIVIS : au 31/07/07, 404 000 jeunes avaient intégré le programme, dont 94 000 en 2007. sur les 151 000 qui en sont sortis, 40 % avaient emploi durable en sortant (6 mois réels ou prévus)

348 services PJJ ont collaboré avec 455 ML & PAIO : mise en œuvre CIVIS (6 000 jeunes sous main de justice), co-accompagnement nécessaire.

Insertion par l'activité économique

* Fin 2005, 840 assoc intermédiaires, 820 entreprises d'insertion et 210 entreprises travail temporaire d'insertion + 3300 ateliers et chantiers d'insertion

230 000 personnes embauchées dans l'une de ces structures (dont 160 000 par assoc intermédiaires)

75 % mises à disposition de particuliers (ménage...)

DARES-1° Synth.33.2- www.travail-solidarite.gouv.fr

* « Lever les obstacles aux promesses de l'IAE »

Etat des lieux par un groupe d'experts mandaté par le CNIAE : reste à valider par membres du Conseil

Financements publics insuffisants et complexes: propose simplification modalités de financement et insiste sur ateliers et chantiers (aide au poste)

Méconnaissance activité et résultats: insuffisance données stat, indicateurs retenus « trop partiels »

Contexte institutionnel à clarifier : manque de pilotage ; trop de collectivités entrent en jeu. « L'Etat » déterminer règles négocier « conventions d'objectifs et de moyens avec chaque collectivité »

Décentralisation souhaitable ? Veiller surtout à ne pas aggraver disparités régionales existantes

Parcours d'insertion difficiles à construire : droit formation qui ne dépende pas de la structure, faciliter la VAE - www.cniac.gouv.fr

A noter : « insertion au service de l'emploi »

Guide pratique : panorama très complet du secteur, et des principaux enjeux + entretiens avec plusieurs personnalités pour dessiner les perspectives

Hors série Pratique n° 30 – 9,50 €

Le nombre de prestataires de services à la personne a doublé en 2006 (ministère économie)

Fin 2006 : 11 000 prestataires ; 116 000 emplois créés (dont 33 000 ETP)

Secteur en voie professionnalisation : négociation convention collective

Le CESU s'est beaucoup développé aussi

Jeunes créateurs d'entreprise

Nouvelles convention ANPE/ADIE : soutenir création d'entreprise par jeunes des « quartiers ».

L'ANPE s'associe ainsi à « Créajeunes » : dispositif qui vise création 500 entreprises de ce type entre septembre 07 et décembre 08.

La DGEFP actualise et précise les modalités de mise en œuvre du contrat de professionnalisation

A remplacé contrats qualif & orientation adaptation. Pour moins 26 ans et demandeurs d'emploi 26 ans et plus. Formation théorique + acquisitions pratiques sur poste de travail. L'objectif étant d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise

Circulaire précise publics visés, forme du contrat, succession de contrats

Circ. DGEFP n° 007/21 du 23/07/07, à paraître BO



Feuille de route, accords conclus et autres infos

ASH – 21-28 /09/07 – 07 246 – 22

Le Monde –19-22-27/09/07 – 07 246 - 22



Très riche ce mois-ci; les points évoqués par Mme Boutin permettant de revisiter l'ensemble des chantiers à venir. Lisez les avis des bailleurs sur la vente d'une partie du parc social: on en reparlera sûrement et c'est intéressant. La Fondation Abbé-Pierre toujours sur la brèche, c'est bien.

Mme Boutin : congrès annuel USH le 20/09

APL : mener une réflexion pour clarifier les choses. Fusion des 3 aides actuelles et modulation plus équitable du barème et son indexation. Resteront indexées sur indice de référence des loyers

Question du « maintien dans les lieux » dans les HLM : principe dominant rapports bailleurs / locataires. Les organismes ont peu de prise sur ressources « trop » élevées et sous-occupation.

Mme Boutin : adopter « solutions vigoureuses » pour assurer la fluidité. « Le renforcement des règles de surloyer s'impose »

Il faut évoluer vers la notion de « droit au maintien dans le parc social »

A noter : avec loi DALO, en 2008 il faudra fournir un logement à des milliers de familles.

CNL : atteinte à « droit fondamental »

HLM : OK mais il faut respecter mixité sociale

Bailleurs travaillent idée d'un accompagnement pour locataires désirant changer : dossier

Soutien aux organismes de logements sociaux opérant des zones de forte demande : avance idée d'une « charge d'utilité sociale ». L'Etat fournirait des moyens aux opérateurs qui s'engagent.

Cherté foncier (expliquant manque logements): annonce plan de mobilisation foncière permettant mise en chantier 60 000 logements d'ici 2012 sur « terrains publics à céder » ; favorable à incitation financière pour communes qui bâtissent (art. 55)

Hébergement d'urgence : assurer capacités minimales pour certaines villes et « super-priorité » d'accès au logement pour publics hébergés

Situations de fragilité. Gens du voyage par ex., « faire progresser mesures en faveur domiciliation et suppression titres de circulation »

« Réunions de chantier » 17 -28 / 09 à Lyon accords

Convention avec 1% logement & ANAH : sécuriser propriétaires prêts à remettre sur le marché logements vacants. Amplifier PASS-GRL, prêts 1% pour travaux...

Accord-cadre avec FNAIM : « agents immobiliers comme relais actifs par l'information ». Promotion - diffusion dispositifs : GRL, accès au logement locataires revenus modestes ou situation précaire.

« Charte bonnes pratiques » signée avec une douzaine d'acteurs : fournir particuliers info transparente sur transactions immobilières

..... et désaccords

Question de la vente du parc social

Promesse M. Sarkozy : vendre 40 000 logements sociaux par an (1 % du parc) - Objectif : à terme 70% population propriétaire résidence principale.

Cette orientation ne fait pas l'unanimité

Féd. Nat. Offices publics habitat : « pas une bonne réponse aux besoins des Français » - 1,3 million de ménages attendent un logement social, soit 3 fois plus que le nb d'attributions en un an

CNL : « tourne le dos à l'intérêt national » ; traduit un désir de désengagement de l'Etat.

USH : d'accord mais sous conditions. « Sécuriser » procédures, accord collectivités, reconstitution offre

Féd. SA HLM : prête à « aller de l'avant » sur 20 000 ventes par an par ex.

Pas d'accord pour l'instant

Mme Boutin a prévenu : faute d'accord, une loi pourrait être votée (contraignante)

A noter : CNL dénonce comme la Fondation Abbé-Pierre le manque de logements vraiment sociaux. 8% de la construction totale (35 000 sur 430 000)

La fondation Abbé-Pierre ouvre un espace de lutte contre les discriminations dans le logement

Permanence juridique ouverte à l'Espace Solidarité Habitat (pour l'Île-de-France) – 01 44 64 04 40

« Sur 100 visites effectuées dans 5 bassins d'habitat différents, les candidats 'standard' ont 75 % de chances d'obtenir un logement, alors que [ceux] d'origine maghrébine n'atteignent que 17 %, ceux d'origine noire africaine 22 % et les personnes en situation monoparentale 26 % »

se veut relais de la HALDE.: informations, conseils, médiations, saisine de la HALDE

A noter : « tests discrimination » dans rapport HALDE 06 – <http://halde.fr>

Loi DALO : mise en œuvre

ASH – 07-14-2128/09/07 – 07 231 – 22

Le Monde – 11-21-/09/07 – 07 231 - 22



Deux sourires parce que c'est très intéressant : c'est l'histoire d'un décret. A lire : positif, complexe, infaisable ? En tout cas le feuilleton est en route et souligne des points qui ont beaucoup à enseigner.

Le ministère invité à corriger un projet de décret sur le droit au logement opposable...

Membres Comité suivi loi « DALO » consultés sur projet décret c/ composition et fonctionnement des commissions médiation à installer avant 01/01/08.

Elles auront pour mission de désigner personnes à loger ou héberger en urgence : le décret précise que chaque dossier sera apprécié « au regard des circonstances locales », c'est-à-dire en fonction de l'offre locative existante et des capacités d'accueil en structures d'hébergement.

Contraire à l'opposabilité qui « donne une obligation de résultat aux territoires concernés » et doit conduire les pouvoirs publics à adapter l'offre au niveau des besoins, estiment plusieurs membres du Comité (dont Fondation Abbé-Pierre)

La ministre rappelle que le texte n'est pas définitif

D'autre part ce projet mentionne 4 catégories de public prioritaires : les personnes dépourvues de logement ou vivant dans locaux impropres à l'habitation n'y figurent pas. Le directeur de l'urbanisme fait valoir que la loi l'emporte sur le décret et que cette absence n'a donc pas d'incidence

Plusieurs membres du comité annoncent qu'ils donneront un avis défavorable au décret en l'état

Et 1° rapport de cette instance pour le 01/10/07

.....Mme Boutin présente un décret plus conforme à la loi

Version remaniée et non définitive, tenant compte des critiques ci-dessus. Il n'est plus question d'évaluer une requête « au regard des circonstances locales » et les 6 catégories de demandeurs prioritaires figurent dans le texte comme dans la loi.

Approuvé par le comité le 24 septembre

Mais avec 10 abstentions pour 16 voix favorables

Voir réaction Uniopss en rubrique Société

A noter : comme promis par Mme Boutin, ce comité est élargi aux 5 organisations représentant locataires et aux assocs DAL ; FAPIL ; Fondation Abbé-Pierre et collectif Droit au logement Décret 02007-1354 du 13/09/07, JO du 15/09/07 Arrêté de nominations le 19/09/07, J.O. 22/09/07

Un point de vue à lire en Dossier Signalétique

Question des sans-abri : infos

ASH – 31/08 & 07-28 /09/07 – 07 216 – 22



Voilà, vous lisez, vous passez par l'Europe, vous finissez par les annonces. Et vous concluez comme nous que nous en reparlerons... Au moins on en parle maintenant aussi en dehors de l'hiver...

Affaire d'Argenteuil : la coercition à l'égard des sans-abri portée à son comble

En juillet cette commune s'est dotée d'un produit répulsif pour chasser sans-abri des abords centre commercial. Saisine HALDE, critiques M. Hirsch et Mme Boutin : l'utilisation du

produit est suspendue.

Mais assocs inquiètes de toute façon.

FNARS : arrêtés anti-mendicité, anti-bivouac, suppression toilettes publiques.... visent aussi à faire « disparaître » ces gens du paysage urbain.

Sans prise en charge adaptée, on ne cessera de les déplacer d'un lieu à l'autre et resteront à la rue.

MDM & DAL : dénoncent la tendance à « cacher la misère », au risque d'aggraver conditions vie

Feantsa : de moins en moins tolérés en Europe

RATP : depuis 15 ans mission de lutte contre la grande exclusion. D'abord on a tâché d'empêcher installation dans le métro. Puis avec arrivée de M. Henry, travail différent : « ce ne sont pas des boules puantes qui doivent leur être envoyées, mais des travailleurs sociaux ». Au printemps a été signée une « charte des maraudes »

Ministère Logement annonce: « véritable veille sociale » pour coordonner maraudes, accueils jour et lieux distribution alimentaire

Ministère logement : organise groupe travail avec les maires ayant pris arrêtés anti-mendicité et ceux ayant pbs avec sans-abri refusant foyers...

AMGVF : partenariat avec MDM. Evaluer efficacité / pbs fonctionnement de l'existant. PAS, lits hante-santé, équipes mobiles... Résultats 12/07

Les 29-30/11, conférence de consensus (FNARS)

A noter : Feantsa – « La criminalisation des personnes sans-abri » - 2007 – www.feantsa.org

Etude Commission européenne

La mesure du sans-abrisme est insuffisante et stats difficiles à comparer

Propose définition des situations concernées, classification des organismes, méthodes de décompter, quantification de la prévalence... Et ensuite ajuster prévention et soutien

Annonce Mme Boutin : augmentation moyens financiers pour structures d'accueil.

14 millions : soutenir transformation places d'urgence nuit en accueil stable 24 h / 24

50 millions : fonctionnement veille sociale

Etude inter associative sur la réduction des risques : objectifs de 98 loin d'être atteints

Réalisée par assoc Safe (10/06-03/07) avec assocs du secteur (213 réponses sur 500 questionnaires).

3 ans après la reconnaissance législative (loi santé publique 04) : accueil, activités « boutiques » (douches, machines à laver...), échange seringues, prises en charge & suivis long cours.

Sur 166 structures à fonction d'accueil, 84 % accompagnent vers les soins ; plus de 2 millions seringues usagées collectées en 2005 (important en terme de salubrité publique, hépatite C, etc..) : rôle essentiel dans la prise en charge des usagers

Loi 04 a institué les Caarud mais 46 % structures n'en ont pas obtenu le statut ; 33 départements n'ont pas ce type de structures. Donc l'accès à la réduction des risques n'est pas possible partout.

D'autre part offre très diverse. Suivi médical, prise en charge psy, accompagnement social complètent souvent l'offre classique de réduction des risques.

90 places d'hébergement : insuffisant pour assurer hébergement stabilisation pour les plus précaires

Faible nb salariés « ETP » en Caarud : volontaires et mis à disposition sont très nombreux

Préconise « nouvelle impulsion » : améliorer couverture territoriale, multiplier « au moins par 15 » le nb de places d'hébergement d'urgence et augmenter le nb de salariés (effort sur qualification)

Téléchargeable sur www.anit.asso.fr

L'approche interministérielle doit perdurer dans la lutte contre les addictions

Assocs insistent sur ce point après nomination de M. Aparaire à la Direction de la MILDT.

Act Up s'inquiète

ANIT & F3A : « une politique des addictions qui s'enfermerait dans l'alternative soigner ou sanctionner reviendrait à abandonner l'essentiel », mais se gardent des procès d'intention

Il faut continuer dans le sens de la rénovation engagée : plan « addictions », regrouper en CSAPA toutes les structures (y compris alcool)

Se félicitent du changement de regard (important pour l'alcool, réponses éducatives, par ex. consultations cannabis) et de la réduction des risques. Modernisation des pratiques

Importance approches médico-sociale de proximité et multi-institutionnelle sur ces questions. Les réponses doivent être « diversifiées »



Réduction des risques et lutte contre les addictions

ASH – 07/09/07 – 07 230 - 23



Deux sourires parce que ça bouge : ce sont les assocs qui le disent. Et parfois peut-être est-on loin ou trop près d'ailleurs pour percevoir les mouvements de fond. Pourvu que ça dure... et il reste à améliorer : l'autre versant de ces articles.



Une biblio en deux parties comme souvent et vous comprenez pourquoi dès le premier titre lu...

ASH – 31/08 & 14-28/09/07 – 07 217 – 31

FLASH

Le métier d'éducateur de prévention spécialisée



Qu'en penserez-vous ? Lisez, au moins ce résumé ; et tâchez d'aller un peu plus loin... on parle de vous après tout et on suggère des choses... que vous pensez peut-être... ou pas du tout ?

La violence juvénile est ancienne, la réponse éducative date de la 2^e guerre mondiale mais des changements sont à l'œuvre voir la loi de prévention de la délinquance, plus sécuritaire.

Hommage aux « éducateurs de rue » mais l'auteur pointe un manque de formation à l'observation sociale et au diagnostic de territoire. Il faut pourtant pouvoir participer « à l'élaboration de documents diagnostiques ».

Préconise de dispenser théorie et méthode dans le cadre d'une formation supérieure (DU)

Affiner le regard et donner plus de lisibilité aux pratiques ; avoir capacités d'expertise et de communication pour faire face à l'évaluation

P. Le Rest – Ed. La Découverte – 25 €

Plus généraliste



Votre quotidien bien sûr là aussi mais avec différents angles d'approches et une insistance sur cette enfance dont la représentation toujours mouvante est particulièrement changeante en ce moment. Faites vos choix.

Penser l'accompagnement adulte. Ruptures, transitions, rebonds. Coaching, tutorat, guidance... Champs familial, pro, thérapeutique

17 auteurs croisent regards et pratiques : en cerner significations, pièges, difficultés....

Travailleurs sociaux : comment éviter de rendre l'autre

dépendant de son aide, gérer la demande d'amour sans interdire l'espoir ? ...

Accompagnement de projet : comment éviter de se substituer à l'autre, le projet d'accompagnement passant alors devant l'accompagnement de projet ?

Dtion Boutinet, Denoyel, Pinau, Robin – PUF, 35 €

20 questions pour penser le travail social

Dteur IRTS Ile-de-France rassemblé des textes : permettre aux professionnels de réinterroger leur activité à la lumière des valeurs et finalités

M. Riffault – Ed. Dunod – 22 €

Enfance dangereuse, enfance en danger ?

Expertise Inserm a été contestée mais la politique qu'elle évoque est toujours d'actualité.

Assoc pour défense droits de l'enfant a organisé un colloque sur ce thème (23/10/06)

Dtion L. Khaïat et C. Marchal – Ed. érès – 23 €

« Familles et quartiers sensibles » - n° 141

Le terme sensible montre l'ambivalence du regard porté sur ces populations et territoires.

Dispositifs pas toujours lisibles pour les populations, notamment politique ville ; n'arrive pas « à déboucher sur un véritable contrat entre individus et collectivité »

CNAF, Infos Soc – Tel. : 01 45 65 52 512 – 5 €

Aide à l'enfance – Guide pratique – 8^e édition

Vue globale du dispositif en référence aux textes législatifs et réglementaires. A jour de la loi 2007

Définit missions, décrit procédures générales (prestations et placements) et s'attache notamment aux droits des usagers

Ed. Berger-Levrault – 37 €



Nous plaçons en exergue une information qui « nous » concerne d'une façon certaine. Pour le reste naviguez à votre guise...

Relations Etat – Collectivités territoriales

Lettre de mission à Mme Alliot-Marie : « faire une pause dans l'octroi de compétences nouvelles aux collectivités territoriales, sauf exceptions de simplification ou expérimentation »

« Rechercher moyens de clarifier compétences des différents niveaux ». Si nécessaire loi organique

M. Lambert chargé mission : relations Etat / différents niveaux collectivités. Conclusion 15/11

ASH 31 août 2007 – 07 226 - 32

Analyse critique des CUCS - www.i.ville.gouv.fr

La DIV met en ligne une synthèse des premiers contrats signés : observation, suivi et évaluation y sont très présents (conforme orientations données) mais « certaine confusion » entre fonctions et concepts, de même qu'entre ambitions et moyens.

« Risque d'un manque d'opérationnalité »

1° rapport des équipes hospitalières de liaison et de soins en addictologie

120 structures dans 20 régions ont accueilli près de 62 000 patients en 2005 : deux tiers d'hommes et deux autres tiers personnes 40 ans et +

70 % des consultants ont pbs avec alcool.

La défenseure des enfants formule 3 propositions en vue mise en place « statut du beau-parent »

Créer mandat d'éducation pour actes ponctuels (dentiste, école, vacances...)

Convention partage de l'exercice autorité parentale avec procédure simplifiée (sans jugement)

Droit pour l'enfant au maintien des liens avec un tiers (comme cela existe pour les grands-parents)

Europe : Agence droits fondamentaux constate hausse des crimes racistes et discriminations

Pointe aussi différences entre les systèmes d'enregistrement rendant comparaisons difficiles.

Fin 2006 « un grand nb de pays n'avaient toujours pas mis en œuvre l'intégralité des règles communautaires en matière d'égalité raciale »

Inégalités c/ emploi et logement sont toujours là et notamment entre immigrés et ressortissants

ASH 07 septembre 2007 – 07 232 - 32

Les Bénéficiaires CUMU-C : plus jeunes que la population générale mais en plus mauvaise santé

10 % relèvent d'une ALT

Facteurs comportementaux (alcool...) mais aussi « marqueurs de précarité »

A noter : affections psy 2 fois plus nombreuses qu'en population générale.

Points Repères 8- www.ameli.fr – (Stats)

« Comptes nationaux de la santé en 2006 »

11,1 % PIB contre 11,2 % en 2005

Croissance dépenses santé / soins médicaux moins forte que celle du PIB: c'est la 1° fois depuis 1998. (3,5 % contre 4,3 %)

Reste à charge des ménage en hausse de 0,1 point

DREES –Etudes Résultats 593 – www.sante.gouv.fr

Distributeurs de préservatifs dans les lycées

Installation prévue par circulaire 12/2006

Mais selon ministère : taux d'équipement de 34 %

Act Up Paris demande une planification officielle

Violences contre les femmes

Annonces Mme Létard : lancement évaluation de tous dispositifs en place, puis concertation pour étendre bonnes pratiques identifiées

Servira à l'élaboration d'un nouveau plan inscrit dans le prolongement de celui de 2005

« Vivre en couple et être parent : impacts sur les débuts de carrière » - CEREQ Bref n° 241 –

Carrières toujours différentes entre hommes et femmes et dès le début de la vie professionnelle.

Après 7 ans vie active : 94 % hommes en couple et sans enfants ont un emploi plein temps contre 79 % femmes . Différence s'accroît avec naissances, et reste plus marquée pour femmes sans diplôme que pour femmes avec au moins bac + 3. www.cereq.fr

ASH 14 septembre 2007 – 07 236 - 32

RMI au 30 juin 2007

1,19 million d'allocataires, soit une baisse de 1,4% au 2° semestre et de 5,9 % en 1 an

Confirme tendance amorcée au début de l'année : dans l'ordre on l'impute au dispositif d'intéressement (loi mars 2006) et à la conjoncture plus favorable du marché du travail

Hausse nb CA (66 000) ou CI-RMA (13 000)

Contraception : plateforme téléphonique

Campagne de communication en vue de réduire le nb d'IVG (reste stable autour de 200 000 par an)

On peut poser toutes les questions au

0 800 235 236 (gratuit depuis un fixe)

de 8 h à minuit, 7j/7

Infos aussi sur www.choisirscontraception.fr

Quid des fonds de solidarité pour fournitures d'énergie ?

Question posée par l'ADF, suite à la privatisation partielle de Gaz de France alors que cette mission relève du service public.

Financement : les assoc mènent l'enquête

La CPCA voudrait ouvrir le débat sur la consolidation des financements et lance une consultation de ses membres : 7 coordinations (dont Uniopss) ont envoyé questionnaire aux adhérents : objectif d'un panel représentatif de 1 500 assoc

Résultats rendus publics le 29/11

5 centres de soins français pour victimes de torture (environ 5 000 arrivent chaque année)

Ont décidé de se constituer en réseau : gagner la reconnaissance des institutions, rapprocher et formaliser les pratiques, pérenniser financement

Soutenu par ministère Affaires étrangères et DGAS

Doit conduire recherche-action sur modalité de réhabilitation de ces demandeurs d'asile

Initiateur : Parcours d'exil : 01 45 33 31 74

ASH 21 septembre 2007 – 07 242 - 32

5 °Baromètre des finances solidaires

L'épargne solidaire a doublé en 2 ans : fin 2006 un encours de 1,27 milliard et 272 000 souscripteurs

A apporté 235 millions aux acteurs financiers : aide à création ou consolidation de 22 000 emplois, financement 13 800 entreprises (créées par chômeurs), logement 800 familles et 11 millions de microcrédits dans les pays du Sud

www.finansol.org

« L'indépendance des jeunes adultes »

Les 56 % ne vivant plus chez leurs parents sont plus souvent pauvres que le reste de la population

Logement, retards paiement, découverts bancaires...

Ceux qui ont connu la pauvreté à l'adolescence sont 6 fois plus souvent en difficultés que les autres

INSEE Première n° 1156 – www.insee.fr

Vie étudiante :: annonce réforme aides sociales

3 types de financement au lieu des 20 existants

Etudiants issus familles non imposables : bourses critères sociaux dépendront uniquement du revenu foyer fiscal rattachement et nb d'enfants à charges

Création fonds national d'aide d'urgence : détresse, indépendance financière (famille) et reprise d'études

Prêt sans conditions ressources, remboursables à longue échéance après obtention diplôme

2008 : 50 000 bourses sup. (critères sociaux taux 0)

01/01/08 : 30 000 bourses au mérite + 30 000 si études à l'étranger (si familles non imposables)

Dossier unique de financement des études, toutes les aides gérées par CROUS à qui seront fournis relevés de note à chaque semestre (assiduité)

A noter : comité stages et professionnalisation installé le 10/09

Piloter un système d'infos ; s'assurer bonne application des textes ; formuler propositions.... notamment professionnalisation cursus